

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES PROPRIETAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE  
PASTORALE DU 24 Mars 2012 A LA MAISON D'HUEZ**

**Sont présents ou représentés 71 propriétaires**

Le quorum est atteint, les membres de l'assemblée des propriétaires représentant plus de la moitié des surfaces de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires débute à 13H 45.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Projet d'implantation d'une télécabine,
2. Validation de pistes de VTT à partir de la gare de cette nouvelle télécabine
3. Questions diverses

**1. Présentation par la SATA du projet d'implantation de la nouvelle remontée mécanique**

Denis Delage, avant de passer à l'ordre du jour, se félicite du nombre important de propriétaires présents, et précise que l'Assemblée des Propriétaires est une instance de concertation et de décisions. Il est donc naturel et nécessaire que toutes les opinions s'expriment. Il rappelle que l'objet de l'AFP, tel qu'il est défini par l'arrêté préfectoral de 2004, est « la protection du milieu naturel et des sols en faisant assurer la mise en valeur pastoral des terrains ».

Le projet présenté en 2011, qui s'implantait sur une zone humide référencée, a été refusé par 2 réunions de l'Assemblée des Propriétaires. Le nouveau projet présenté ce jour sort de la zone de tourbe, le télémixte reprend le tracé du télésiège des Poussins, l'aménagement des pistes à partir de la gare d'arrivée ne nécessite pas de grands bouleversements de terrain, pour ces raisons le Syndicat, à titre consultatif, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Christophe Hoff, directeur général de la SATA, commence la présentation en expliquant qu'il s'agit de réorganiser le secteur des Bergers car les remontées vieillissantes de ce front de neige doivent être remplacées par des remontées plus modernes.

Yann Carrel poursuit en présentant cette nouvelle remontée appelée télémixte, qui remplacera les 2 télésièges actuels des Poussins, pour plus de confort, fluidité et rapidité. Le petit télésiège du rif nel reste en place et il y aura création d'un autre télésiège en parallèle. En ce qui concerne la zone de bouclage technique elle aura un potentiel de 2 mégawatt et pourra être autonome en cas de rupture d'alimentation par EDF, pour cela une tranchée est nécessaire. Ce nouveau projet comporte 15 pylônes et 2 kms de câble en moins.

A son tour Christian Reverbel intervient en précisant qu'au niveau de la neige de culture il est envisagé environ 10 enneigeurs et les travaux seront réalisés cette année seulement sur cette zone, le reste suivra. Christian Reverbel précise qu'on gardera à la demande de certains un bout du mur de la piste de bobsleigh des championnats du monde 1952 et qu'il est question d'y mettre une plaque commémorative. Enfin, il sera enlevée dans la zone une épave de rocher afin de pouvoir passer et il est confirmé que la digue du Rif Nel ne sera pas démontée.

- Question d'Hervé Mosca : Quelle quantité d'eau supplémentaire sera nécessaire pour l'enneigement ?  
⇒ Christian Reverbel répond environ 6000 m<sup>3</sup> sur cette zone d'exposition nord-ouest, ce qui est parfaitement raisonnable.

Le télémixte comportera 6 pylônes et sera plus long de 130 m par rapport au projet passé, la gare aura au plus haut environ 7 m de hauteur, recouverte de bois et de lauzes pour un visuel le plus intégré possible au paysage.

- Question de Denis Delage : N'y a-t-il pas un risque d'insécurité juridique, le télémixte se trouvant dans la future zone de biotopes ?  
 ⇒ Christian Reverbel répond que le projet a été mené en concertation avec la DDT et que toutes les précautions d'usage ont été prises.
- Rolland Roche souhaite qu'un membre du syndicat puisse être présent avant les dérochements  
 ⇒ Christian Reverbel lui assure qu'il sera prévenu

## **2. Validation de pistes de VTT à partir de cette nouvelle remontée mécanique**

- Christian Reverbel informe du déplacement du Bike Park sur cette la zone de rochers à partir de la gare d'arrivée, et propose la création de deux pistes de VTT (une facile et une plus difficile) sur le secteur avec un retour vers les Bergers. Denis delage rappelle que les zones empruntées par les vététistes sont des zones de pâturages et traversées par les animaux, 3 pistes de plus auraient trop d'impact sur le pâturage, Il propose donc à l'Assemblée de ne valider que l'aménagement de la piste du Bike Park et seulement la piste à vocation familiale.
- 
- Question de Brigitte Morin-Delage : quel est le coût total des travaux ?  
 ⇒ Jean Christophe Hoff répond que la 1<sup>ère</sup> tranche (neige de culture + remontées mécaniques + aménagements) est de 6 M 250 euros et que la 2<sup>ème</sup> tranche sera d'environ 200 000 euros.

Brigitte Morin-Delage interpelle Monsieur le Maire sur le fait qu'en tant directeur de publication des Echos, il doit veiller au contenu des articles parfois agressif à l'encontre des décisions de l'Assemblée des Propriétaires. Jean Yves Noyrey répond qu'il existe une véritable écoute vis-à-vis des propriétaires et qu'au travers de la convention signée avec l'AFP, l'avis des propriétaires est parfaitement respecté car il existe une véritable concertation et un échange avec la commune, au-delà des rémunérations à l'hectare.

## **3. Vote**

**Il est procédé au vote,**

**Sur les 71 membres présents et représentés, 56 se prononcent pour et 15 contre.**

**Les travaux sont donc adoptés pour les nouvelles remontées mécaniques et l'aménagement des pistes autour, ainsi que l'aménagement d'un bike-park, et d'une seule piste de VTT, à vocation familiale, rejoignant les Bergers.**

## **4. Question diverses**

Il est convenu que les autres travaux de la Sata seront présentés lors de l'Assemblée des Propriétaires ordinaire en juin prochain.

Les redevances 2011 dues aux propriétaires (50€/ha pour 2011) par l'afp seront versées au cours du premier semestre 2012.

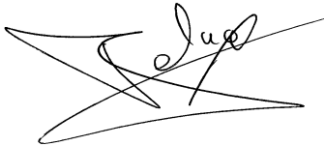
Le compte-rendu de L'assemblée extraordinaire des Propriétaires de juin 2011 a été réalisé dans les délais réglementaires (15 jours). Pour des raisons de secrétariat, il n'a pas été joint à la convocation, le syndicat s'en excuse. Ce compte-rendu est à la disposition de tous les membres de l'afp, à leur demande, soit par retour de courrier soit par mail.

A l'avenir, les comptes rendu des réunions de l'Assemblée des propriétaires ainsi que des réunions du syndicat, seront également disponible à la demande. **Nous vous invitons donc à communiquer, à Cécile Arsenne (cecile.arsenne@mairie-alpedhuez.fr), votre adresse mail.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

Alpe d'Huez, le 26 Mars 2012

Le Directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delage', is written over a large, stylized, abstract scribble that resembles a star or a large 'X' shape.

Denis DELAGE